

Le proviseur

aux familles



Lycée Antoine Roussin
25 rue Leconte Delisle
CS 21013
97872 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél. : 0262919333
Fax : 0262261914

jean-luc.breguet@ac-reunion.fr

Jean-Luc BREGUET
Proviseur

Objet : Coronavirus - COVID 19

Madame, Monsieur,

Durant la période de confinement, le vecteur de communication entre les professeurs et les élèves sera constitué par Pronote. Sur Pronote, les élèves trouveront les activités qu'ils ont à réaliser, les devoirs qu'ils doivent rendre, les ressources pédagogiques qu'ils peuvent mobiliser. **Par conséquent, le premier réflexe de votre enfant, au commencement de sa journée, doit être de se connecter à Pronote via l'adresse suivante pour éviter de se connecter en passant par métice qui risque d'être surchargé : <https://9740787m.index-education.net/pronote/> en saisissant les identifiants du lycée. Il est souhaitable de se connecter avant 11 heures le matin (avant la métropole).**

Vous trouverez, ci-dessous, quelques conseils pour vous assurer que votre enfant demeure pleinement investi dans ses apprentissages, malgré la fermeture du lycée. Un tutoriel peut vous aider à effectuer ce contrôle avec le lien ci-dessous.

<https://vimeo.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/328626162>

1. Assurez-vous, tout d'abord, que votre enfant a bien ses identifiants Pronote.

► > Si votre enfant a perdu ses identifiants, vous pouvez les récupérer sur votre compte Pronote, en allant à "Informations personnelles - Compte enfant".

► > Si vous-même avez perdu vos identifiants, vous pouvez les récupérer. Pour ce faire, contactez directement notre informaticien du lycée qui pourra vous dépanner au **0262 91 94 32** entre 8 heures et 16 heures.

2. Plus encore qu'à l'ordinaire, le succès des apprentissages tient à leur régularité et à leur caractère organisé.

Idéalement, votre enfant doit suivre l'emploi du temps qu'il aurait suivi, s'il était en classe. Le mieux est qu'il cale son emploi du temps du jour sur celui qui apparaît sur Pronote, qui aurait dû être normalement le sien. Il

données par les professeurs en suivant un rythme proche de l'enchaînement des cours qu'il aurait eu au lycée.

3. Il est, bien sûr, essentiel de rendre les devoirs et activité à l'heure. Vous pouvez vérifier les devoirs éventuellement à rendre pour chaque journée dans l'interface Pronote.

4. En cas de difficulté dans l'apprentissage d'un cours, votre enfant ne doit pas hésiter à contacter, par messagerie Pronote, le professeur concerné.

5. Le professeur principal est la personne de référence à contacter pour toute difficulté pédagogique plus large.

Si toutefois, vous rencontrez des problèmes majeurs, vous pouvez me joindre en m'écrivant par mail à l'adresse suivante que je consulte tous les jours. Jean-luc.breguet@ac-reunion.fr

Le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) a mis en place un site pour aider les élèves et les familles à continuer les apprentissages "Ma classe à la maison" <https://lycee.cned.fr/login/index.php> mais les consignes des enseignants de votre enfant sur Pronote **sont prioritaires.**

Une déclaration hier de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale stipule que les établissements scolaires ne ré-ouvriront leurs portes qu'à partir du 04 mai au mieux.

Vous trouverez en annexe les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Bien cordialement

Jean-Luc BREGUET
Proviseur



JE SUIS PARENT D'UN ENFANT DE LYCEE GENERAL OU TECHNOLOGIQUE.

Continuité des enseignements pendant la fermeture de l'établissement

Pendant la fermeture de l'établissement, mon enfant a-t-il du travail à faire ?

Dans le cadre de la fermeture aux élèves de toutes les écoles et de tous établissements à compter du lundi 16 mars, la continuité pédagogique doit être assurée pour tous les élèves c'est-à-dire que des cours et des exercices doivent leur être proposés ainsi qu'un accompagnement pédagogique par leurs professeurs.

Pendant cette période, les élèves auront des activités à réaliser (cours à suivre, exercices à réaliser) et des devoirs à rendre dans les délais fixés par leurs professeurs.

Où peut-il trouver les cours et les exercices ?

Chaque lycée met à disposition des élèves un espace numérique de travail (ENT - Pronote) où se trouvent, dans le cadre du cahier de texte numérique, des cours et des devoirs déposés par chaque professeur concernant sa discipline ainsi que les dates de remise des travaux. L'élève y télécharge les documents (sujets, supports de cours, exercices...) à travailler. Si le professeur lui demande, l'élève dépose ses devoirs une fois faits et il y récupère les copies corrigées avec les annotations du professeur.

Comment se connecter à l'ENT (espace numérique de travail) ?

En début de l'année scolaire, chaque parent et chaque élève ont été destinataires des identifiants permettant d'accéder à l'ENT (pronote). Si vous avez perdu ces codes d'accès, l'établissement restera à votre disposition pendant sa fermeture pour vous les redonner.

En complément des cours et exercices de l'ENT, les professeurs proposeront ils des vidéos de cours en ligne ?

Le CNED met à disposition des familles des plateformes de cours à distance « Ma classe à la maison »

de la grande section à la terminale. Les professeurs y proposeront des classes virtuelles, c'est-à-dire que le professeur fera cours sous format vidéo, comme il l'aurait fait en classe.

L'adresse (URL) pour accéder à « Ma classe à la maison » sera transmise aux élèves par leur établissement si les professeurs décident de recourir à ces ressources.

Pour aller plus loin, les élèves pourront accéder à des parcours et y effectuer leur travail en autonomie. Leurs professeurs leur indiqueront ceux qui sont adaptés à leur niveau et le programme qui est le leur.

En cas de besoin, mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?

Pendant la période de la fermeture de l'établissement, tous les professeurs restent joignables par courrier électronique via la messagerie de l'ENT. Ils peuvent ainsi répondre aux questions et accompagner les élèves dans leur travail (précisions sur le chapitre à consulter dans le manuel, les notions à maîtriser...).

Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile ou je n'ai pas d'équipement pour pouvoir faire travailler mon enfant par le numérique, comment faire pour récupérer les cours et les devoirs ?

Pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté, les établissements diffuseront aux élèves des ressources pédagogiques papier (supports de cours, exercices...). Pour en

En fonction de la situation, le chef d'établissement précisera les modalités du dispositif.

Je n'ai pas d'accès à Internet à mon domicile, comment mon enfant peut-il poser des questions et demander de l'aide à ses professeurs ?

Si vous êtes dans cette situation, le chef d'établissement, que vous aurez informé de la situation par téléphone, vous indiquera les modalités pour contacter par téléphone l'équipe pédagogique.

Combien de temps mon enfant doit-il consacrer à ses devoirs ?

Les professeurs proposeront des activités dont la durée indicative sera adaptée au travail individuel et proportionnelle dans la semaine à la place de chaque discipline dans l'emploi du temps de l'élève. Pour s'organiser, chaque élève peut se référer à son emploi du temps habituel pour évaluer le temps à consacrer à chaque enseignement. Le professeur pourra indiquer la durée attendue pour réaliser les activités proposées.

En tant que parent, dois-je accompagner mon enfant dans son apprentissage ?

Les outils mis à disposition des élèves favorisent leur autonomie et les professeurs sont présents à distance pour les aider. Le rôle des parents n'est pas différent du reste de l'année quand l'établissement ne connaît pas de circonstances exceptionnelles de fermeture. En cas de difficulté particulière de l'élève dans son parcours, vous pourrez contacter l'établissement comme vous l'auriez fait en période normale.

Continuité de la scolarité et des procédures d'orientation pendant la fermeture de l'établissement

Les conseils de classe du deuxième trimestre auront-ils lieu ?

Les conseils de classe se tiendront à distance en audioconférence ou en visioconférence, si ces outils sont disponibles dans l'établissement. La priorité sera donnée aux conseils de classe qui ont une incidence sur la suite du parcours des élèves :

- Classe de terminale toutes voies : avis sur les candidatures dans l'enseignement supérieur et fiche avenir ;
- En seconde générale et technologique : avis sur les pré-choix de voie d'orientation et le cas échéant d'enseignement de spécialité pour le cycle terminal.

Pour Parcoursup, quelles sont les modalités d'accompagnement prévues pour les lycéens de terminale dont les établissements sont fermés ?

Le professeur principal reste l'interlocuteur privilégié pour poursuivre l'accompagnement de ses élèves dans cette période de finalisation des candidatures pour les formations de l'enseignement supérieur. Le chef d'établissement indiquera aux élèves et à leurs familles les modalités leur permettant d'échanger notamment sur les sujets d'orientation.

Pour les lycéens qui rencontreraient des difficultés et afin de leur permettre de confirmer leurs vœux, les conseillers du numéro vert Parcoursup 0800 400 700 (ouvert de 10 à 16 heures du lundi au vendredi) et les services académiques via la rubrique contact (accessible depuis le dossier candidat) sont mobilisés pour répondre à toutes les questions. Chaque situation individuelle sera prise en compte avec bienveillance, en lien avec les services académiques. Ces modalités d'accompagnement spécifique resteront en place jusqu'au 2 avril, date limite pour la confirmation des vœux Parcoursup.

Pour Parcoursup, la fermeture de l'établissement aux élèves impacte-elle le travail de renseignement des dossiers des élèves de terminale par les chefs d'établissements et les professeurs ?

Durant la fermeture de l'établissement aux élèves, les équipes administratives et pédagogiques

pédagogiques, qui sont totalement dématérialisés, seront saisis dans les délais impartis :

- la fiche Avenir associée à chaque vœu est disponible depuis le 3 février et peut être remplie à distance ;
- les bulletins scolaires des 1^{er} et 2nd trimestres de terminale sont soit remontés automatiquement par les chefs d'établissement, soit saisis par les élèves dans leur dossier. Par ailleurs, les conseils de classe qui statuent sur les avis des équipes pédagogiques sont maintenus à distance.

Les épreuves du baccalauréat (de contrôle continu et terminales) auront-elles lieu ou seront-elles décalées ?

A ce stade, le calendrier est maintenu tout en tenant compte de l'avancée pédagogique. En cas de prolongation de la période de fermeture de l'établissement aux élèves, des mesures seront mises en place afin de permettre aux élèves de passer leur examen dans les meilleures conditions. Les familles en seront informées.

Si je souhaite rencontrer un professeur, ou le chef d'établissement, suis-je autorisé à le faire ?

La fermeture des établissements scolaires a pour objet d'éviter les regroupements d'enfants et d'adolescents à qui il est difficile de faire respecter strictement les gestes barrières. Les échanges à distance doivent être privilégiés. Pour organiser la continuité pédagogique, le suivi des élèves et les relations avec les responsables légaux des élèves.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous téléphonique auprès du chef d'établissement, du professeur principal ou d'un autre professeur de votre enfant.